



République Française
Département des Landes
Mont de Marsan

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 14 avril 2025

N°2025/04-0073

L'an 2025, le 14 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan s'est réuni à la salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 02 avril 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur les panneaux d'affichage extérieur réservés à cet effet le 02 avril 2025.

Présents :

M. Charles DAYOT, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Farid HEBA, Mme Nathalie GASS, M. Gilles CHAUVIN, M. Philippe DE MARNIX, Mme Catherine PICQUET, M. Christophe HOURCADE, Mme Marie-Pierre GAZO, Mme Éliane DARTEYRON, M. Hicham LAMSIKA, Mme Chantal PLANCHENAU, M. Jean-Jacques GOURDON, M. Bruno ROUFFIAT, Mme Marie-Christine HARAMBAT, M. Pierre MERLET-BONNAN, Mme Claudie BREQUE, Mme Marina BANCON, M. Mathieu ARA, Mme Delphine LEBLANC, M. Mathis CAPDEVILLE, M. Philippe EYRAUD, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, M. Jean-Noël CAPDEVILLE, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, M. Bruno MINDE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés avec procuration :

Mme Pascale HAURIE donne pouvoir à M. Mathis CAPDEVILLE,
M. Jean-Marie BATBY donne pouvoir à M. Jean-Jacques GOURDON,
M. Jean-Baptiste SAVARY donne pouvoir à M. Frédéric DUTIN,
Mme Nathalie GARCIA donne pouvoir à Mme Delphine LEBLANC,
Mme Geneviève DARRIEUSSECQ donne pouvoir à M. Mathieu ARA,
M. Hervé BAYARD donne pouvoir à M. Gilles CHAUVIN.

Absente :

Mme Jeanine LAMAISSON.



Mme Catherine PICQUET a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Approbation des comptes administratifs 2024 – Budget principal de la Ville et budgets annexes.

Nomenclature Acte :
7.1.2 - Document budgétaire

Rapporteur : Christophe HOURCADE

Comme chaque année, l'ordonnateur doit présenter à l'assemblée délibérante les résultats comptables de l'exercice budgétaire écoulé pour approbation.

Il vous est donc proposé d'arrêter définitivement les comptes administratifs de l'année 2024, conformes aux comptes de gestion 2024, comme détaillés ci-dessous.

Les résultats du compte administratif 2024 conformes à ceux du compte de gestion 2024, sont arrêtés comme suit :

◆ **Budget principal « Ville » :**

Section de Fonctionnement

Recettes réalisées	34 864 143,49 €
Dépenses réalisées	32 923 247,06 €
Résultat de l'exercice	1 940 896,43 €
Résultat N-1 reporté	3 526 118,58 €
Résultat de clôture fin 2024	5 467 015,01€

Section d'Investissement

Recettes réalisées	10 103 080,79 €
Dépenses réalisées	13 136 455,81 €
Résultat de l'exercice	-3 033 375,02 €
Résultat N-1 reporté	-798 135,33 €
Apurement du compte 1069	-31 338,50
Résultat de clôture fin 2024	-3 862 848,85 €

Restes à réaliser d'Investissement

Dépenses	4 354 394,55 €
Recettes	3 228 544,58 €
Solde des RAR	-1 125 849,97 €

Soit résultat cumulé en tenant
Compte des restes à réaliser

Section de Fonctionnement	5 467 015,01 €
Section d'Investissement	-4 988 698,82 €



**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal,

Par 20 voix pour, 7 voix contre (M. Alain BACHE, M. Frédéric DUTIN, Mme Céline PIOT, M. Jean-Noël CAPDEVILLE, M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Françoise LATRABE, M. Bruno MINDE), 6 abstentions (M. Mathieu ARA, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, Mme Marie-Pierre GAZO, Mme Éliane DARTEYRON, M. Pierre MERLET-BONNAN, M. Bruno ROUFFIAT),

M. le Maire ne prenant pas part au vote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

Vu la délibération n°2025/04-0072 du Conseil Municipal en date du 14 avril 2025 approuvant le compte de gestion 2024,

Vu la délibération n°2024/03-0075 du Conseil Municipal en date du 7 mars 2024 pour l'apurement du compte 1069 sur 15 ans,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 3 avril 2025,

Approuve les résultats du compte administratif 2024 du budget principal de la Ville conformes à ceux du compte de gestion 2024,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**◆ Budget annexe « Régie Municipale des Fêtes et Animations » :**Section de Fonctionnement

Recettes réalisées	2 516 771,38 €
Dépenses réalisées	2 468 179,59 €
Résultat de l'exercice	48 591,79 €
Excédent reporté	14 798,80 €

Section d'Investissement

Recettes réalisées	6 511,30 €
Dépenses réalisées	3 236,82 €
Résultat de l'exercice	3 274,48 €
Excédent reporté	4 345,22 €

Soit résultat cumulé en tenantCompte des restes à réaliser

Section de Fonctionnement	63 390,59 €
Section d'Investissement	7 619,59 €

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,
M. le Maire ne prenant pas part au vote,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

Vu la délibération n° 2025/04-0072 du Conseil Municipal en date du 14 avril 2025 approuvant le compte de gestion 2024,

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Fêtes en date du 20 mars 2025,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 3 avril 2025,

Approuve les résultats du compte administratif 2024 du budget annexe « Régie Municipale des Fêtes et Animations » conformes à ceux du compte de gestion 2024,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.



◆ **Budget annexe « Parcs de stationnement » :**

Section de Fonctionnement

Recettes réalisées	396 510,44 €
Dépenses réalisées	387 778,43 €
Résultat de l'exercice	8 732,01 €
Excédent reporté	5 383,57 €

Section d'Investissement

Recettes réalisées	73 927,89 €
Dépenses réalisées	49 006,68 €
Résultat de l'exercice	24 921,21 €
Déficit reporté	-27 439,93 €

Soit résultat cumulé en tenant

Compte des restes à réaliser

Section de Fonctionnement	14 115,58 €
Section d'Investissement	- 2 518,72 €

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,
M. le Maire ne prenant pas part au vote,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

Vu la délibération n° 2025/04-0072 du Conseil Municipal en date du 14 avril 2025 approuvant le compte de gestion 2024,

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie des « Parcs de Stationnement » en date du 25 mars 2025,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 3 avril 2025,

Approuve les résultats du compte administratif 2024 du budget annexe « parcs de stationnement » conformes à ceux du compte de gestion 2024,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.



◆ **Budget annexe « Self Bosquet » :**

Section de Fonctionnement

Recettes réalisées	274 823,38 €
Dépenses réalisées	268 814,58 €
Déficit reporté	- 5 718,94 €
Résultat de l'exercice	289,86 €

Section d'Investissement

Recettes réalisées	37 990,69 €
Dépenses réalisées	34 788,26 €
Excédent reporté	2 711,60 €
Résultat de l'exercice	5 914,03 €

Solde des restes à réaliser

Dépenses d'investissement	3 500 €
---------------------------	---------

Soit résultat cumulé en tenant

Compte des restes à réaliser

Section de Fonctionnement	289,86 €
Section d'Investissement	2 414,03 €

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,
M. le Maire ne prenant pas part au vote,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

Vu la délibération n° 2025/04-0072 du Conseil Municipal en date du 14 avril 2025 approuvant le compte de gestion 2024,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 3 avril 2025,

Approuve les résultats du compte administratif 2024 du budget annexe « self bosquet » conformes à ceux du compte de gestion 2024,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.



◆ **Budget annexe « Projet de Rénovation Urbaine » (PRU) :**

Section de Fonctionnement

Recettes réalisées	223 273,54 €
Dépenses réalisées	73 943,98 €
Résultat de l'exercice	149 329,56 €
Excédent reporté	41 125,12 €

Section d'Investissement

Recettes réalisées	204 378,70 €
Dépenses réalisées	206 587,49 €
Résultat de l'exercice	-2 208,79 €
Déficit reporté	-183 376,08

Soit résultat cumulé en tenant

Compte des restes à réaliser

Section de Fonctionnement	190 454,68 €
Section d'Investissement	-185 584,87 €

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,
M. le Maire ne prenant pas part au vote,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

Vu la délibération n°2025/04-0072 du Conseil Municipal en date du 14 avril 2025 approuvant le compte de gestion 2024,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 3 avril 2025,

Approuve les résultats du compte administratif 2024 du budget annexe « PRU » conformes à ceux du compte de gestion 2024,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.



◆ **Budget annexe « ZAC Quartier Nord Peyrouat » :**

Section de Fonctionnement

Recettes réalisées	7 857 030,06 €
Dépenses réalisées	7 577 386,16 €
Résultat de l'exercice	279 643,90 €
Excédent reporté	33 384,08 €

Section d'Investissement

Recettes réalisées	7 743 178,14 €
Dépenses réalisées	7 783 743,49 €
Résultat de l'exercice	-40 565,35 €
Déficit reporté	-261 148,08 €

Soit résultat cumulé en tenant

Compte des restes à réaliser

Section de Fonctionnement	313 027,98 €
Section d'Investissement	-301 713,43 €

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,
M. le Maire ne prenant pas part au vote,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

Vu la délibération n°2025/04-0072 du Conseil Municipal en date du 14 avril 2025 approuvant le compte de gestion 2024,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 3 avril 2025,

Approuve les résultats du compte administratif 2024 du budget annexe « ZAC Quartier Nord Peyrouat », conformes à ceux du compte de gestion 2024,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.



◆ **Budget annexe « Pompes Funèbres Municipales » :**

Section de Fonctionnement

Recettes réalisées	2 085 486,07 €
Dépenses réalisées	1 881 825,24 €
Résultat de l'exercice	203 660,83 €
Excédent reporté	558 238,61 €

Section d'Investissement

Recettes réalisées	119 914,86 €
Dépenses réalisées	118 718,80 €
Résultat de l'exercice	1 196,06 €
Excédent reporté	100 177,17 €

Soit résultat cumulé en tenant

Compte des restes à réaliser

Section de Fonctionnement	761 899,44 €
Section d'Investissement	101 373,23 €

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,
M. le Maire ne prenant pas part au vote,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

Vu la délibération n°2025/04-0072 du Conseil Municipal en date du 14 avril 2025 approuvant le compte de gestion 2024,

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres Municipales en date du 26 mars 2025,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 3 avril 2025,

Approuve les résultats du compte administratif 2024 du budget annexe « pompes funèbres municipales », conformes à ceux du compte de gestion 2024,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.



◆ **Budget annexe « Crématorium » :**

Section de Fonctionnement

Recettes réalisées	674 512,89 €
Dépenses réalisées	502 474,72 €
Résultat de l'exercice	172 038,17 €
Excédent reporté	295 565,28 €

Section d'Investissement

Recettes réalisées	379 300,78 €
Dépenses réalisées	292 493,60 €
Résultat de l'exercice	86 807,18 €
Déficit reporté	- 16 474,78 €

Soit résultat cumulé en tenant

Compte des restes à réaliser

Section de Fonctionnement	467 603,45 €
Section d'Investissement	70 332,40 €

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,
M. le Maire ne prenant pas part au vote,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

Vu la délibération n°2025/04-0072 du Conseil Municipal en date du 14 avril 2025 approuvant le compte de gestion 2024,

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale du Crématorium en date du 26 mars 2025,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 3 avril 2025,

Approuve les résultats du compte administratif 2024 du budget annexe « crématorium » conformes à ceux du compte de gestion 2024,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.



◆ **Budget annexe « Géothermie » :**

Section de Fonctionnement

Recettes réalisées	1 732 072,89 €
Dépenses réalisées	1 565 148,43 €
Résultat de l'exercice	166 294,46 €
Excédent reporté	104 405,68 €

Section d'Investissement

Recettes réalisées	336 181,72 €
Dépenses réalisées	911 404,89 €
Résultat de l'exercice	- 575 223,17 €
Excédent reporté	1 320 180,17 €

Solde des restes à réaliser

Dépenses d'investissement	437 544,03 €
Recettes d'investissement	760 000,00 €

Soit résultat cumulé en tenant

Compte des restes à réaliser

Section de Fonctionnement	271 330,14 €
Section d'Investissement	1 067 412,97 €

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,
M. le Maire ne prenant pas part au vote,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

Vu la délibération n°2025/04-0072 du Conseil Municipal en date du 14 avril 2025 approuvant le compte de gestion 2024,

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de la Géothermie en date du 20 mars 2025,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 3 avril 2025,

Approuve les résultats du compte administratif 2024 du budget annexe « géothermie » conformes à ceux du compte de gestion 2024,



Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Marie-Christine BOURDIEU

2^{ème} adjointe

Présidente de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de mise en ligne faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire de Mont de Marsan,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).